



Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Paris, le 12 SEP. 2013

Le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Messieurs les Directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) des départements et collectivités d'outre-mer

### **Objet : Emplois d'avenir : précision sur les objectifs 2013**

L'inversion de la courbe du chômage à la fin de l'année est un objectif à notre portée. Atteindre cet objectif dépend, vous le savez, de notre mobilisation pour le déploiement sur le territoire des outils de la politique de l'emploi.

Votre forte mobilisation en faveur des emplois d'avenir a porté ses fruits. Nous avons dépassé les 55 000 recrutements. L'objectif de 94 000 embauches en 2013 (soit 100 000 avec les emplois d'avenir professeurs prochainement recrutés par l'Education Nationale) est atteignable et peut même être dépassé. Tout doit être fait pour encourager la dynamique : les acteurs de terrain doivent disposer du maximum de solutions à proposer aux jeunes pas ou peu qualifiés qui rencontrent des difficultés sur le marché de l'emploi.

**Je vous rappelle donc que les enveloppes physiques et financières régionales qui vous ont été notifiées dans la circulaire du 1<sup>er</sup> novembre 2012 n'ont pas un caractère limitatif.**

Aucun département, quel que soit son niveau actuel de consommation, ne doit ralentir le rythme, et aucun redéploiement lié à ces niveaux de consommation n'est nécessaire entre départements de votre région, pas plus qu'il n'y aura de redéploiement entre régions. **Celles qui dépasseraient leur enveloppe dans les prochaines semaines ou mois ne doivent pas freiner leurs efforts.** Tous les emplois d'avenir prescrits seront financés.

Michel SAPIN

